

R ô l e d u C E C E d a n s l ' a v a n c e m e n t d e l a s t r a t é g i e (S e r m e n t d e s e n t r e p r i s e s m e m b r e s)

Un engagement actif est l'une des responsabilités des entreprises membres du CECE.

Pour faire avancer les missions connexes de Bénévoles Canada et du CECE, les entreprises membres doivent :

- 1. Être actives sur le plan de la direction du CECE** – Participer aux groupes de travail, répondre à des sondages, contribuer aux réunions, et proposer des idées non sollicitées relatives au CECE et à Bénévoles Canada.
- 2. Utiliser des pratiques exemplaires** – Mettre en pratique les leçons tirées de la participation aux activités du CECE, dans la mesure du possible.
- 3. Être des ambassadeurs de la marque** – Partager le blogue commercial, les recherches et les services de Bénévoles Canada. Parler proactivement à ses pairs des différentes occasions de joindre le CECE ou d'utiliser les soutiens et les services de Bénévoles Canada.
- 4. Partager leurs expériences** – Parler ou écrire au nom du CECE de Bénévoles Canada, sur demande et dans le cadre d'occasions trouvées soi-même. Offrir au moins deux heures de mentorat bénévole par année aux employeurs membres de Bénévoles Canada pour chaque entreprise membre du CECE.
- 5. Contribuer à l'élaboration des politiques gouvernementales de Bénévoles Canada** – selon la demande
- 6. Envisager de contribuer des ressources supplémentaires :**
 - Bénévolat axé sur les compétences ou pro bono – pour appuyer la marque, les communications, la stratégie, etc.
 - Soutien financier aux nouvelles initiatives – par ex., recherche
 - Participation aux recherches et aux études comparatives de Bénévoles Canada